



Cabinet du Ministre de l'Agriculture
78 Rue de Varennes
75007 PARIS

Agen, Le 27 janvier 2015

Monsieur le Ministre

Vous allez rendre publique votre décision concernant la version 2 d'Ecophyto en vous basant sur le rapport remis par le député Dominique Potier.

Concernant le bilan des premières années d'Ecophyto, certes l'évolution des indicateurs de volume d'utilisation des pesticides (NODU et IFT), choisis comme objectifs privilégiés d'Ecophyto, n'est pas favorable, du fait principalement des circonstances climatiques de 2014.

Mais des points positifs sont également relevés : mobilisation de la profession, priorité aux mesures préventives et au biocontrôle, certification des producteurs, contrôle des pulvérisateurs, évolution positive du profil des substances utilisées, etc.

Il est dommage que vous ne souligniez pas ces points qui démontrent la volonté de progrès et les résultats obtenus par les producteurs en matière d'impact des pratiques agricoles. Tous points déjà engagés par la production bien avant le Grenelle de l'environnement.

Dans son rapport, Dominique Potier soutient qu'il convient de poursuivre et amplifier les principales pistes définies précédemment, en particulier les objectifs IFT et NODU, qui ne nous semblent pas les indicateurs les plus pertinents, compte-tenu de la diversité des conditions de la protection phytosanitaire : aléas climatiques, substances disponibles et utilisées...

Cependant nous sommes en plein accord avec Dominique Potier concernant les conditions indispensables de réussite du plan Ecophyto telles que :

- **L'amélioration des agroéquipements.**

- L'élaboration d'**objectifs basés sur des critères d'impact environnemental et de santé.**

- La **résolution de la question des usages orphelins**, impasses techniques ou, le plus souvent, réglementaires, qui sont une entrave majeure à la réussite du plan.

- Alors que l'harmonisation européenne est complète en matière de résidus, de substances actives et de marché des produits alimentaires, les homologations restent pour l'instant nationales, générant des distorsions de concurrence inacceptables. Il faut aller au contraire **vers une harmonisation européenne effective.**

Nous soutenons pleinement ces pistes qui nous semblent essentielles pour l'engagement concret et complet des producteurs. Nous souhaitons donc que vous ne les oubliiez pas lors de la mise en place d'Ecophyto V2.

La résolution des usages orphelins et l'harmonisation européenne sont des éléments-clefs pour éviter les distorsions de concurrence qui frappent les producteurs français. Ces points sont essentiels pour l'existence même de productions qui, sinon, sont en train de disparaître très rapidement.

Pleinement mobilisés pour la Réduction des impacts environnementaux et sur la santé de la protection de plantes..., nous sommes à votre disposition pour une rencontre et/ou toute précision et discussion sur les éléments évoqués dans notre courrier.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Philippe PALEZY,
Président de l'AOPn Prune